

CARMEN FLORENCE GAZMURI-CHERNIAK
NADEZHDA



EDURNE ET SA BANQUE X

LA BANQUE LA PLONGE - ELLE SE SUBMERGE

ELLE GLISSE - ELLE PATINE !

ET

ELLE PART !

THÉÂTRE DE L'ABSURDE

2026

ISBN :

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION LE CHOEUR

ACTE I

Arrivée à la Banque **X** en 2022

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE SON COMPTE

ACTE II

« ACCIDENT DE LA VIE » : 2 opérations des yeux et intervention chirurgicale et « elle se prend pour une princesse » *«EDURNE est la princesse au petit pois »*

Elle se fait des lunettes aux verres de luxe sur des montures de luxe!!!

Voyons!

INTERVENTION CHIRURGICALE D'UNE MOLAIRE

Bien sûr !

Au lieu d'aller à l'École dentaire elle se soigne en particulier et se fait poser une prothèse dentaire en CÉRAMIQUE !

Voyons !

Voyez vous !

C'est sa faute !

Au lieu d'aller à l'École dentaire se faire massacrer !

Qui est elle pour se faire poser des dents en céramique ?

AH?!

PERMIS DE DÉCOUVERT AUTORISÉ PERMANENT DE 800 € FRAIS

DENTAIRES FRAIS D'OPTIQUE

ACTE III

1^{er} PRÊT BANCAIRE POUR TRAVAILLER SA PEINTURE ET
L'ÉCRITURE DE SES LIVRES !

DES LIVRES EN TANT QU'AUTEUR INDÉPENDANT
ELLE A DÉJÀ ÉCRIT ET PUBLIÉ 28 ET ELLE A 4 EN ÉCRITURE!
ELLE EST « FOLLE » CELLE-LÀ

ACTE IV

DÉPART DU CONSEILLER QUI TRAITAIT SON COMPTE

ACTE V

Demande obligatoire d'un second prêt pour payer les frais d'inscription universitaire car « La Gazmuri » fut acceptée tout de suite pour faire un cursus de russe elle demande un second prêt en 2025.

DÈS LE DÉPART DE SON ANCIEN CONSEILLER

« FRAIS D'INCIDENTS »

MAIS...IL N'Y EN A AUCUN !

Début de la persécution bancaire, fraudes : double prélèvement dans le même mois sans raison elles inventent « frais d'INCIDENTS BANCAIRES » ce qui leur permet de faire du « GRIGNOTAGE » intempestif provoquant un désordre permanent bloquant ma liberté pour « faire mes courses alimentaires! »

Un moins de 15€ ou 20€ est dans mon budget que je surveille avec « rigueur de « combattante à l'épée d'acier » une véritable tragédie permanente.

Jusqu'à que leur « crescendo » arrive aux climax, MENACES EN LRAR pour cacher leur programme de la harceler comme on traque une bête, aux fins de cacher leurs violation aux lois bancaires à savoir : le non-respect des « dates contractuelles » pour le prélèvement annuel de ma CB!

Elle devait se faire le 15 juillet 2026 et ELLES décidèrent de le faire 5 jours avant de l'arrivée de sa retraite complémentaire pour que EDURNE ne puisse pas utiliser son argent pour faire ses courses alimentaires et de pharmacie!

Il faut être mauvaises et indignes pour s'en prendre à une cliente sans faute et qui leur rembourse en date et en heure ses deux prêts !

Elles sont ce qu'on appelle deupersonnel sans loi et violeuses de l'éthique la plus basique pour un traitement respectueux et humain avec les clients, d'autant plus que le respect de dates aux heures près sont capitales car en 24h de non respect de délais, un compte peut virer au rouge et passer en INTERDIT BANCAIRE !

C'est ce que la DIRECTRICE d'AGENCE cherche désespérément à la faire tomber PLONGER, SUBMERGER, GLISSER ET PATINER

DANS SES FRAUDES BANCAIRES en utilisant tous, mais absolument tous les pouvoirs dont elle dispose pour le faire virer en un mauvais sens sans qu'EDURNE n'ait jamais ni utilisé sa CB ou son chéquier de manière inconsideré en dehors de sa CB dès l'arrivée de sa retraite!

C'est là qui réside la violation à sa déontologie, la directrice a avancé de manière préméditée la date d'anniversaire de prélèvement de sa cotisation annuelle de sa CB avec 2 mois d'anticipation et LE COMBLE juste 4 jours avant l'arrivée de 81 € de retraite complémentaire pour que'EDURNE ne puisse pas aller faire ses courses d'alimentation et de pharmacie qui prennent les 81€ en entier.

Il faut être très méchante, très « *femme en disgrâce mentale* » pour programmer une telle mesquinerie, sauf qu'une mesquinerie comportementale EDURNE dit que lui indiffère et la sienne je ne peut pas la la laisser passer car elle compromet sa survie, et là, Edurne nous dit qu'elle ne laisse rien passer car elle tient à sa vie et à sa santé.

Cette misérable programme contre une cliente qu'elle a cru faible et crétine!

Mais la directrice s'est trouvée face à une guerrière habillée à l'armure de fer et d'une épée qui date des siècles anciens si anciens qui sont durs comme de la roche de granite ...Comme son armure et son épée d'acier avec laquelle elle a rédigé 5 lettres, les voici que le CHOEUR vous lira.

Savez vous de combien est la somme que cette « directrice d'agence» l'a usurpée?

De 81€ !!!

C'est la somme de sa « retraite complémentaire » de son travail de « professeur d'espagnol » pour les lycées privés et la formation continue entre 1983 et 1989!!!

Cette « retraite-pourboire » elle ose se l'usurper !

Pour la rabaisser avec un dépassement programmé par un déficit artificiel crée par elle-même de 52€ que de ses 81€ EDURNE ne pourra pas en disposer que de 27€!

LA retraite complémentaire d'EDURNE est payée par l'AGIRC-ARCCO, le 2 du mois!

Alors avec la fraude de la banque X réside en qu'elle a payé contre la loi un vieux chèque de 12 € dont Edurne ne se me rappelait même pas, car en date de 2024!; la directrice d'agence a crée un **DÉPASSEMENT ARTIFICIEL** » de son découvert autorisé qui a « **GLISSÉ** » en **-52€** par leur prélèvement frauduleux anticipée alors **LA DIRECTRICE D'AGENCE** encore « une femme » lui envoie une lettre recommandée lui disant que si sous quinzaine **EDURNE** ne comble pas le découvert elle lui coupe ipso facto son découvert !

Hahaha !

Le choeur rit!

ELLE A AUGMENTÉ INTENTIONNELLEMENT SON DÉCOUVERT AUTORISÉ

C'est elle qui avec ses fraudes bancaires la fait **GLISSER** en dépassements! Alors pour cacher ses manoeuvres indignes de violation des lois bancaires , voyons celle du fameux chèque de 12€€

Que dit la loi bancaire française ?

:Un chèque a une durée d'une année et 8 jours, ce chèque était archi caduque, lz directrice est professionnellement fautive avec une des plus graves fautes professionnelles car elle était **INTERDITE** de payer ce chèque caduc de 2 années !

ACTE VI

MENACES PAR LRAR DE COUPER sON RESTE À VIVRE DE 300€

VIOLANT LE SBI POUR 1 LAISSER EDURNE EN JEUNE PROLONGÉ À VIE !

ACTE VII

LES LETTRES DE DÉFENSE AU SIÈGE

EDURNE MENACE DE DÉPÔT DE PLAINTÉ PÉNALE POUR VIOLATION DES LOIS BANCAIRES ET « MISE EN DANGER LA VIE D'AUTRUI »

LE CHOEUR LIT LES LETTRES DE LA CLIENTE DANS LA AGORA.

